

Mesure des métaux lourds à Rennes en 2025

Document mis à jour trimestriellement

Dernière mise à jour : 30/12/2025

I. Présentation - méthodologie

Quatre métaux lourds dont la surveillance dans l'air ambiant est réglementée (cadmium, nickel, plomb et arsenic), sont mesurés en Bretagne au niveau de deux stations de mesure :

- La station urbaine de fond « Thabor » à Rennes (35),
- La station rurale nationale de Kergoff à Merléac (22).

Les résultats pour le site urbain de fond de Thabor sont présentés dans ce document.

A Rennes, des prélèvements hebdomadaires sur la fraction PM10 des poussières, sont réalisés à l'aide de préleveurs bas débit (1 m³/h).

Ces prélèvements, répartis sur l'année, représentent au moins 14% de l'année, minimum réglementaire requis [Directive 2004/107/CE].

Ces prélèvements sont réalisés conformément aux préconisations en vigueur.



Site de mesures Thabor à Rennes



Réglementation [Code de l'environnement - articles R221-1 à R221-3]	Arsenic	Cadmium	Nickel	Plomb
Valeurs cibles* (sur l'année civile)	6 ng/m ³	5 ng/m ³	20 ng/m ³	-
Valeur limite**	-	-	-	0,5 µg/m ³

*Valeur cible : niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble, applicable depuis le 31 décembre 2012.

**Valeur limite : niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble.

La nouvelle directive européenne sur la qualité de l'air (Directive 2024/2881), dont l'application est prévue à l'horizon 2030, prévoit une évolution du cadre réglementaire avec la transformation des valeurs cibles actuelles en valeurs limites (VL) pour les métaux lourds tels que l'arsenic, le cadmium et le nickel. Les seuils définis restent inchangés.

Mesure des métaux lourds à Rennes en 2025

II. Résultats des mesures en métaux lourds

RENNES – Station urbaine de fond Thabor

Les résultats disponibles des mesures effectuées en 2025 sont repris dans le tableau ci-après.

Date et heure TU de début	Date et heure TU de fin	Nickel (en ng/m ³)	Arsenic (en ng/m ³)	Cadmium (en ng/m ³)	Plomb (en µg/m ³)
14/01/2025 09:23	21/01/2025 10:18	0,02 *	0,36	0,02 *	0,00259
11/02/2025 10:03	18/02/2025 08:52	0,02 *	0,33	0,02 *	0,00362
11/03/2025 10:46	18/03/2025 09:49	0,02 *	0,31	0,02 *	0,00150
15/04/2025 10:10	22/04/2025 11:10	0,02 *	0,02 *	0,02 *	0,00016 *
13/05/2025 09:40	20/05/2025 07:00	0,02 *	0,21	0,02 *	0,00160
10/06/2025 09:10	17/06/2025 09:46	0,02 *	0,18	0,02 *	0,00015 *
08/07/2025 09:12	15/07/2025 10:57	0,01 *	0,02 *	0,01 *	0,00158
19/08/2025 08:15	26/08/2025 10:15	0,01 *	0,28	0,01 *	0,00183
09/09/2025 09:48	16/09/2025 07:59	0,02 *	0,02 *	0,02 *	0,00016 *

Moyennes annuelles glissantes, du 10/09/2024 au 16/09/2025	0,02 ng/m³	0,20 ng/m³	0,02 ng/m³	0,00156 µg/m³
---	------------------------------	------------------------------	------------------------------	---------------------------------

* Inférieur à la limite de quantification

ND : Non déterminé

TU – temps universel

L'incertitude sur la concentration moyenne annuelle ne doit pas excéder 50% pour le plomb et 40% pour le cadmium, l'arsenic et le nickel (mesure indicative).

MOYENNES ANNUELLES glissante du 10/09/2024 au 16/09/2025 :

Les moyennes annuelles des 4 paramètres sont inférieures aux valeurs limites réglementaires.

